**Conseil municipal de St Cierge La Serre**

**2ième Information sur les projets éoliens**

**Résultats sondage :**

* 44 réponses : *33 non à l’éolien, 7 oui et 4 sans opinion*
* Modalités d’échanges souhaitées :

*Tract :20 / Réunion publique :14 / Groupe de travail :10*

*Accueil en Mairie :2 / Registre en mairie :3*

**En fonction de ces résultats nous avons décidé de vous informer au mieux par :**

* Un tract régulier dans les boîtes aux lettres.
* Des informations seront disponibles sur le futur site internet de la commune (en cours de création).
* Des réunions publiques à destination des habitants de Saint Cierge La Serre :

*Afin que chaque habitant puisse se faire, en connaissance de cause, sa propre opinion sur le projet de l’entreprise RES,*

*cette dernière tiendra une permanence le jeudi 5 novembre de 15h à 20h, à la salle polyvalente du village,*

*pour vous informer sur son projet pour Gruas (panneaux d’informations, photomontages, explications et réponses aux questions des habitants par l’équipe RES)*

Puis nous organiserons d’autres réunions publiques avec des intervenants de diverses opinions : pour ou contre l’éolien, d’autres projets...

Vous pouvez bien sûr également échanger avec les conseillers référents éolien : Bernard Platz, Bernard Chièze, Sylvette Brivet.

**Ce qui a été fait depuis notre dernière information :**

* Recherches d’informations les plus objectives possibles sur l’éolien.
* Rencontre avec Ecovent bureau d’études spécialisé en énergies renouvelables (solaire, éolien, …) basé à Privas , présentation disponible en Mairie.
* Rencontre sur le terrain avec RES, l’entreprise qui a le projet le plus avancé et le cabinet d’études Ecosphères qu’elle avait convié et qui a déjà bien avancé les études sur la faune et la flore.
* Rencontre sur le terrain avec le Parc Naturel Régional des monts d’Ardèche.
* Création d’un dossier éolien pour le site de la Mairie.

**Synthèse des informations obtenues**

* C’est le Préfet qui autorise ou non, après un long processus, l’implantation d’un parc éolien.
* Une rencontre entre les communes concernées va être organisée par la CAPCA
* L’entreprise RES :
* *Semble avoir signé les promesses de bail avec la majorité des propriétaires concernés par la zone d'implantation prévue. Une promesse de bail est signée pour une période de 5 ans, renouvelable 3 ans. Un contrat de promesse de bail contient une clause d’exclusivité engageant le propriétaire du terrain à ne pas signer de promesse de bail ou de contrat avec d’autres. Néanmoins une promesse de bail peut être cédée par l’entreprise bénéficiaire à une autre.*
* *En principe prolongera les études environnementales jusqu’en janvier 2021.*
* *Commence les études acoustiques à la mi-octobre. Six sonomètres seront installés pour mesurer le bruit actuel sur Saint Cierge la Serre.*
* *Prévoit de déposer les demandes d’autorisation en préfecture au plus tôt au dernier trimestre 2021*.

**Le Conseil Municipal de St Cierge La Serre prendra une délibération sur le projet RES avant ce dépôt en préfecture.**